

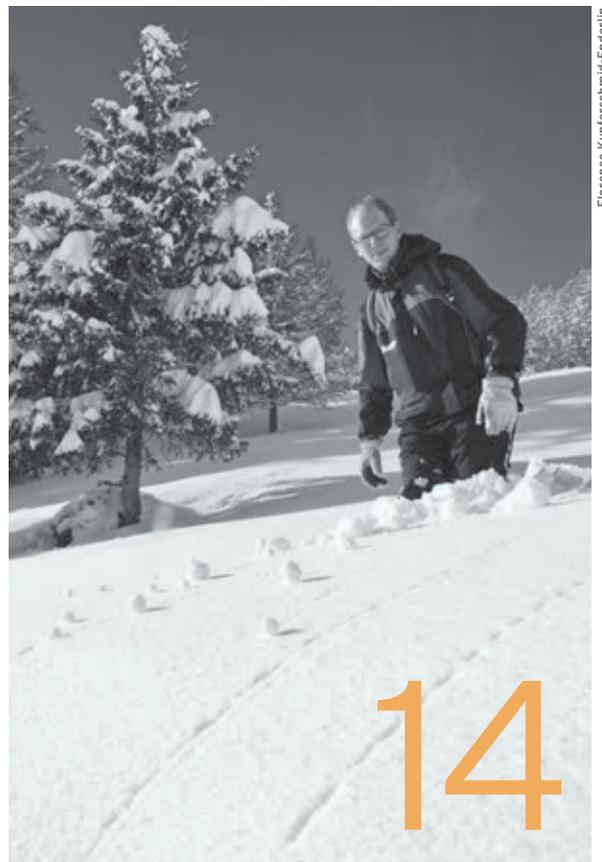
pro natura magazine

2 / 2023 MARS

« Il y a partout du monde » –
un voyage à travers la Suisse construite



Christian Flierl



Florence Kupferschmid-Enderlin



Dominic Timmer

pro natura magazine

Revue de Pro Natura - Ligue suisse pour la protection de la nature

pro natura est reconnue par le Zewo 

Impressum: Pro Natura Magazine 2/2023. Cette revue paraît cinq fois par an (plus le Pro Natura Magazine Spécial) et est envoyée à tous les membres de Pro Natura. ISSN 1422-6235

Rédaction: Florence Kupferschmid-Enderlin (fk), responsable édition française; Raphael Weber (raw), rédacteur en chef; Bettina Epper (epp), rédactrice édition allemande; Nicolas Gattlen (nig), rédacteur édition allemande.

Mise en pages: Simone Torelli, Florence Kupferschmid-Enderlin. **Photo couverture:** Christian Flierl.

Ont collaboré à ce numéro: René Amstutz (ra), François Clot (fc), Robin Hübscher, Elisabeth Karrer (ek), Julian Kronbach, Urs Leugger-Eggimann, Marcel Liner (ml), Sabine Mari, Philippe Steiner, Elena Strozzi, Urs Tester (ut), Céline Vara. **Traductions:** Léa Coudry, Fabienne Juillard, Yves Rosset, Bénédicte Savary.

Délai rédactionnel 3/2023: 4 avril 2023

Impression: Vogt-Schild Druck AG, 4552 Derendingen. Tirage: 176 000 (123 000 allemand, 53 000 français). Imprimé sur papier recyclé FSC.

Adresse: Magazine Pro Natura, Ch. de la Cariçaie 1, 1400 Cheseaux-Noréaz, tél. 024 423 35 64, fax 024 423 35 79, e-mail: secretariat.romand@pronatura.ch, CCP 40-331-0
Secrétariat central de Pro Natura: case postale, 4018 Bâle, tél. 061 317 91 91, fax 061 317 92 66, e-mail: magazine@pronatura.ch

Régie des annonces: CEBECO GmbH, Webereistr. 66, 8134 Adliswil, tél. 044 709 19 20, fax 044 709 19 25. Délai pour les annonces 3/2023: 14 avril 2023

Pro Natura est membre fondateur de l'UICN – Union mondiale pour la nature et membre suisse de  Friends of the Earth International

www.pronatura.ch

4 dossier

- 4 Un tour de Suisse un peu différent avec Köbi Gantenbein, chercheur en sciences du paysage.
- 6 Construire en dehors des zones à bâtir - les chiffres parlent d'eux-mêmes.
- 8 L'Initiative paysage montre dans quelle direction l'aménagement du territoire suisse doit aller.
- 11 L'agriculture est à la fois victime et coupable de la disparition effrénée des terres agricoles.

14 rendez-vous

Robert Bolognesi aime la neige avec passion: « Elle a le pouvoir de changer le monde », dit le scientifique.

16 en bref

18 actuel

- 18 Révision de la loi sur la chasse: pourquoi Pro Natura ne lance pas de référendum.
- 20 Bilan de législature: comment nos parlementaires ont-ils voté en matière de politique agricole ?
- 24 Nouveau cadre mondial pour la protection de la biodiversité - une mise en perspective critique.

26 infogalerie

Jours de canicule, fonte des glaciers, fine couche de neige: le réchauffement climatique s'accélère.

30 nouvelles

- 30 « Commune ouVerte »: un projet en faveur de la biodiversité pour les communes de Suisse romande.
- 32 Comment, en Thurgovie, une forêt exploitée doit redevenir une forêt primaire sauvage.

34 saison

36 service

39 pro natura actif

41 shop

43 cartoon

44 engagement



éditorial

Nature di(vert)sifiée

En me baladant le printemps dernier dans la campagne française, je fus agréablement surprise d'observer çà et là certains éléments naturels qui embellissent non seulement le paysage, mais qui sont surtout d'une importance sans égale pour la biodiversité: des haies d'arbustes indigènes, des étangs, des cordons boisés, quelques grands arbres isolés. Un peu de « désordre ». Surtout, un camaïeu de verts. Un sentiment de nature sauvage en pleine ruralité.

J'ai rarement ce sentiment en traversant notre pays. De Lausanne à Bâle, en passant par Berne, les campagnes sont tristes: un vert standardisé, uniforme, des champs à perte de vue sans petites structures. Mais où sont les corridors biologiques essentiels pour la faune sauvage? Mais où sont les haies, les grands arbres? Köbi Gantenbein, chercheur en sciences du paysage, qui, pour le dossier de ce magazine, a fait le voyage de Zurich à Lausanne en InterCity, partage cet avis. Il plaide pour une Suisse davantage tournée vers la biodiversité que vers les grues et les gabarits de construction, les zones d'habitation et les commerces XXL en pleine campagne.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes: 70 m² de terres cultivables disparaissent chaque minute en Suisse. Et les exceptions qui permettent de construire hors de la zone à bâtir sont pratiquement devenues la règle, de sorte que la séparation des zones pourtant inscrite dans la loi semble avoir peu d'effet. Afin de mettre un terme à la disparition effrénée des terres agricoles et naturelles, Pro Natura a lancé en 2019, avec d'autres organisations environnementales, l'Initiative paysage. Elle a pour objectif de limiter le bétonnage croissant des terres arables et fixe des limites claires au boom de la construction en dehors des zones à bâtir.

Le sol est une ressource limitée, primordiale pour la diversité biologique et la production agricole. Il représente un bien commun qui doit être mieux protégé. C'est pour cela que Pro Natura continuera de s'engager. Pour qu'en traversant la Suisse, nous puissions aussi nous réjouir d'admirer une nature di(vert)sifiée qui ne croule pas sous les constructions.

FLORENCE KUPFERSCHMID-ENDERLIN,
responsable de l'édition française du Magazine Pro Natura.



«Comme un gratte-ciel qui s'étend à l'horizontale»

Un tour de Suisse d'un autre genre avec Köbi Gantenbein, chercheur en sciences du paysage.

La Suisse aime se mettre en scène comme un pays modèle en matière de paysage, mais qu'en est-il en réalité? Pour le savoir, nous avons entrepris une traversée de la Suisse en compagnie de Köbi Gantenbein. Ce chercheur grison a cofondé la revue d'architecture Hochparterre, dont il a été le rédacteur en chef pendant vingt-cinq ans. Il a beaucoup étudié l'expansion des constructions à l'extérieur de la zone à bâtir. Nous avons pris ensemble le train de Zurich à Lausanne pour observer et analyser le paysage.

Par RAPHAEL WEBER, rédacteur en chef du Magazine Pro Natura, et CHRISTIAN FLIERL (photos)



L'InterCity vient de quitter Zurich et passe l'immense gare de marchandises de Spreitenbach. Ce territoire à la périphérie de l'Argovie a connu une évolution représentative de nombreuses communes suisses, commente Kōbi Gantenbei. «C'est le résultat d'une coalition entre édiles communaux, idéologues de la planification, maîtres d'ouvrage et agriculteurs.» Ces derniers ont réalisé qu'il était beaucoup plus rentable de vendre leurs terres plutôt que d'y faire pousser des carottes et d'y récolter du foin. «Ainsi se sont formés ces amas hétéroclites», constitués de logements, d'industries, d'axes routiers et de surfaces agricoles. «Je ne me sens pas chez moi ici», confie Kōbi Gantenbein, qui arpente cependant volontiers cette région pour en étudier l'évolution du paysage.





La disparition des terres en quatre chiffres ...

... ou pourquoi les surfaces agricoles diminuent à vue d'œil.

37 %, 600 000 bâtiments, 70 mètres carrés, 2 000 constructions. Quatre chiffres des Offices fédéraux du développement territorial et de la statistique qui résument la disparition des terres arables à l'extérieur de la zone à bâtir en Suisse. Nous allons y revenir. Mais disons-le d'emblée, nous ne devrions pas avoir à en passer par cette salade de chiffres. Car les choses sont au fond très simples : en Suisse, il n'est possible d'asphalter, de bétonner et de construire que dans certaines zones bien précises, les zones constructibles. Le premier article de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) l'énonce clairement : «La Confédération, les cantons et les communes veillent à une utilisation mesurée du sol et à la séparation entre les parties constructibles et non constructibles du territoire.»

Vivre à l'extérieur des zones à bâtir

Cette utilisation mesurée du sol est particulièrement importante en Suisse, où le sol constitue une ressource rare, donc précieuse. Sur plus de la moitié de sa superficie, notre territoire est soit recouvert d'eau ou de glaciers, soit trop rocheux ou trop boisé pour se prêter à l'habitat, à l'agriculture ou aux activités économiques en général. L'autre moitié – pas tout à fait 50 % – comprend à son

tour deux parties. Dans la plus vaste, on pratique l'agriculture : on cultive les champs, on élève des porcs et des volailles entre autres. Les constructions n'y sont autorisées qu'à des conditions bien précises et doivent remplir des exigences très strictes. C'est du moins ce que dit la loi.

Les surfaces restantes accueillent les maisons, les bureaux, les industries, les piscines, les routes, les ponts, les places de jeu, etc. – autrement dit le milieu bâti. Mais attention. Contrairement à ce que laisserait penser la loi sur l'aménagement du territoire, le milieu bâti et les zones à bâtir ne sont pas identiques. Car, et c'est ici qu'intervient notre premier chiffre, **37 %** des surfaces d'habitat et d'infrastructures de Suisse se situent en dehors de la zone à bâtir. Il s'agit le plus souvent de routes et de chemins. Mais, deuxième chiffre, on recense aussi hors zone à bâtir **600 000 bâtiments**, dont 200 000 servent au logement. Le nombre de ceux qui servent à l'agriculture n'est pas recensé.

Si la plupart de ces constructions datent d'avant 1972, avant que la séparation entre zone à bâtir et zone agricole entre en vigueur, il en apparaît constamment de nouvelles. Cette évolution tient aussi à la mutation structurelle de l'agriculture, qui conduit à la désaffectation d'un nombre croissant de bâtiments agricoles.

Ce virage a été pris avant la mise en œuvre d'une stratégie nationale de planification territoriale à partir de 1979. «La loi a tenté rétrospectivement d'ordonner tout ça, mais elle a toujours eu un coup de retard.» Notamment parce que de plus en plus de groupes d'intérêt ont obtenu de nouvelles exceptions. «On construit depuis des décennies sur les terrains non constructibles, comme si le principe de séparation entre zone à bâtir et zone agricole était valable sur la Lune, mais pas en Suisse», constate Köbi Gantenbein. La prolifération de ces exceptions est là, sous nos yeux, alors que nous traversons le canton d'Argovie, où habitations en ordre dispersé et fermes agrandies se succèdent. Les pouvoirs publics y ont aussi contribué par des infrastructures pour l'approvisionnement électrique, l'élimination des déchets, les transports en commun et la mobilité individuelle, sans oublier les équipements militaires. «Cela me fait penser à des gratte-ciel qui s'étendent à l'horizontale.»



Bon an mal an, près de 1500 fermes perdent leur fonction, avec leurs logements, leurs étables, leurs granges et leurs hangars. Plus nécessaires pour l'agriculture, mais attrayants comme résidence principale ou secondaire.

Les « dévoreurs » de terres agricoles

Du côté des surfaces d'habitat et d'infrastructures, l'évolution est parlante : entre 1985 et 2018, elles ont augmenté d'un tiers. Dans le même temps, les surfaces utilisées à des fins agricoles ont diminué de plus d'un tiers. Ce qu'illustre notre troisième chiffre : la Suisse perd **70 mètres carrés** de terre agricole par minute. En altitude, ces terrains retournent à la forêt, en plaine, ils sont sacrifiés à l'urbanisation, mais l'agriculture elle-même en grignote aussi sa part (voir article page 11) : alors que l'augmentation des surfaces d'habitation en dehors de la zone à bâtir s'est légèrement ralenti ces dernières années, celle des bâtiments agricoles s'est intensifiée. On a assisté ces trente-cinq dernières années à une véritable flambée des constructions hors de la zone à bâtir. Quelque **2000 nouvelles constructions** y voient le jour chaque année – au détriment des terres agricoles. Si, en plus, des étables désaffectées sont transformées en maisons de vacances au lieu d'être démolies, le préjudice est double, car il faut relier ces bâtiments aux infrastructures. D'où davantage de routes, et un paysage toujours plus morcelé. La faune en souffre tout particulièrement, avec la dégradation des corridors écologiques supra-régionaux. À l'heure actuelle, seul un tiers des grands axes de

migration sont encore intacts, 16 % sont même complètement interrompus. C'est sur cette situation que veut agir l'Initiative paysage (voir article page 8) : les surfaces construites hors zones à bâtir doivent à tout prix cesser d'augmenter, car les terres agricoles sont trop précieuses pour disparaître sous le béton.

BETTINA EPPER est rédactrice alémanique du Magazine Pro Natura.

Encore quelques chiffres

- 8 % de la Suisse est constitué de surfaces urbanisées
- 36 % sont des terres agricoles
- 30 % est constitué de surfaces cultivées (dont 90 % de forêt)
- 25 % sont des surfaces improductives (45 % de roches / éboulis sans végétation, 28 % de végétation improductive, 17 % d'eaux, 10 % de glaciers / névés)

Aujourd'hui, 119 000 hectares ou 37 % de la surface urbanisée se trouvent hors de la zone à bâtir, dont :

- 64 000 hectares pour les transports. Tendances : en légère hausse
- 38 000 hectares pour les bâtiments, y compris terrains attenants. Tendances : en hausse
- 9 000 hectares de surfaces spéciales liées à l'habitat et aux infrastructures (décharges, etc.). Tendances : en légère baisse
- 8 000 hectares de surfaces dédiées aux loisirs et aux espaces verts. Tendances : en légère hausse

Les surfaces imperméabilisées ont augmenté de 40 % entre 1985 et 2018, en raison de l'augmentation des surfaces pour l'habitat et les voies de communication, et aussi de la mutation structurelle de l'agriculture.



Une loi inefficace ?

Depuis des années, la politique discute, tergiverse et... laisse construire. L'Initiative paysage montre le chemin à suivre. Le début d'une solution ?

La conservation des paysages et la sauvegarde des espaces naturels dépendent en bonne partie d'une bonne législation. La loi sur l'aménagement du territoire fait office de cadre juridique pour la protection de notre sol. Si, avec la première révision de la loi en 2013, le cadre légal en faveur d'une densification dans les zones construites a pu être réglé dans les urnes, la construction hors de la zone à bâtir n'a pour le moment pas encore trouvé de solution.

Une loi pour protéger le sol...

La loi sur l'aménagement du territoire a vu le jour dans les années septante. Elle a permis d'introduire le principe de la séparation des zones : hors zone à bâtir, il n'est en principe pas permis de construire. Un principe qui vise à protéger le sol, une ressource limitée et précieuse. Hors de la zone à bâtir, seules les constructions nécessaires à l'agriculture et celles « dont l'implantation est imposée par la destination » – par exemple un télésiège, un restaurant à l'arrivée d'un télésiège, une installation de traitement des déchets de chantier – reçoivent un permis de construire. Durant les dernières décennies, ce texte de loi a été régulièrement modifié et le principe de la séparation des zones affaibli. L'une après l'autre, des exceptions à la construction hors zones à bâtir ont été introduites. En zone agricole, la liste des bâtiments conformes à la zone a été allongée et les possibilités de construire des bâtiments ou des installations liés au site ont

été multipliées, avec de graves conséquences pour la nature et le paysage.

...mais une loi inefficace

L'Initiative paysage a été lancée dans le but de redonner le sens premier au principe de séparation des zones. Elle a été déposée, munie de plus de 110 000 signatures, en 2020. Très vite, le Conseil fédéral a communiqué qu'il ne la soutiendrait pas, car elle était jugée « trop extrême ». Il a en revanche admis une nécessité d'agir, conformément à la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT2) qu'il avait lui-même soumise au Parlement en 2018 pour résoudre le problème des constructions hors zone à bâtir. En soutenant un éventuel contre-projet indirect à l'Initiative paysage, il a transmis la patate chaude au Parlement.

L'année dernière, après deux ans de discussion et une procédure de consultation publique, la Commission de l'environnement du Conseil des États a accouché d'un contre-projet indirect, avec pour objectif la stabilisation du nombre de bâtiments et de l'imperméabilisation du sol hors zone à bâtir avec l'obligation pour les cantons d'introduire ce but dans leurs plans directeurs : une version édulcorée de l'initiative qui demandait un plafonnement. Autre nouveauté : l'introduction de zones « spéciales » hors zones à bâtir où des constructions sont admises avec une obligation de compenser. Pro Natura soutient ces propositions.

Nous traversons aussi des espaces où la nature peut s'épanouir plus ou moins librement: quelques talus difficiles d'accès, quelques parcelles de forêt. Et alors l'agréable impression de désordre, de dynamique naturelle, les dizaines de nuances de vert qui illuminent la grisaille de janvier. Dans les champs et les zones d'habitation, au contraire, le même vert standard domine partout. C'est à peine si l'on aperçoit sur les surfaces agricoles une haie ou un arbre isolé, quelques rares petites structures. «Sinistre», lâche notre expert. «On a fait place nette, plus rien ne traîne.» Cette monotonie va de pair avec un sol moribond, lessivé par l'agriculture intensive. Tout cela est le fruit d'un aménagement du territoire «qui ne se soucie absolument pas des animaux et des plantes». Son but: optimiser l'espace pour le rendre consommable, que ce soit «pour l'habitat, le travail ou les loisirs, qui occupent une part croissante de nos vies». Köbi Gantenbein, lui, ne veut qu'une chose: «Plus de paysages qui accueillent papillons, bourdons et oiseaux, véroniques et pâquerettes.» En bref: plus de place pour la biodiversité.



«Yes, we can!», disait Barack Obama. Un slogan que Schöni Transport a fait apposer sur ses camions. Nous en remarquons plusieurs, garés devant un terminal le long de la voie ferrée. Köbi Gantenbein se rappelle avoir entendu à la radio que Schöni avait évité à la Suisse une pénurie de pâtes italiennes pendant la pandémie. Pour cela, les camions de l'entreprise ont sillonné les routes et autoroutes qui balafrent le paysage. La cause de ce morcellement, c'est notre société de la croissance: toujours plus de marchandises, à livrer toujours plus vite. Pour Köbi Gantenbein, l'opposition à de nouvelles autoroutes et à toute extension du réseau routier est «un combat essentiel pour l'avenir», car ces infrastructures sont dévoreuses de sol. On cherche aujourd'hui à les dissimuler dans des tunnels - c'est le cas du tronçon Rail 2000 sur lequel nous roulons en ce moment. On vante un réseau de transport souterrain comme la solution. Mais il faut bien que les marchandises entrent et sortent de terre pour être acheminées chez les gens. Ce qui nécessite de la place. Nous passons justement à la hauteur du centre commercial de Lyssach. MediaMarkt, Ikea et d'autres grands distributeurs nous font signe directement au bord de l'autoroute. On sous-estime souvent le rôle de ces entreprises dans l'aménagement du paysage, tout comme celui des grands acteurs du commerce de détail, note Köbi Gantenbein. Ils édifient leurs halles XXL en pleine campagne. Et tous ces supermarchés doivent être approvisionnés en pâtes par Schöni.

Nous venons de passer Berne et longeons les vertes prairies du canton de Fribourg, gros producteur de fromage, de lait et de viande. Kōbi Gantenbein ne cède pas au patriotisme béat. «Nous voyons ici le désert qu'a créé l'agriculture mécanisée.» À coup d'améliorations foncières, les ingénieurs ont cherché à soumettre la nature à leur volonté sans le moindre souci d'esthétique. Ils ont ôté du paysage tout ce qu'ils considéraient comme des éléments perturbateurs. On leur doit notamment ces immenses halles d'engraisement de volailles et leurs larges routes d'accès, «pour que les camions puissent livrer le fourrage concentré importé du Brésil et emmener les poulets à l'abattoir». Une occasion de rappeler que «notre alimentation carnée fait non seulement souffrir ces pauvres créatures, mais détruit aussi notre paysage».



En revanche, la possibilité prévue dans la révision de la loi de transformer de façon illimitée et sans règles strictes des bâtiments agricoles inutilisés en habitation principale ou en résidence secondaire sans compensation est inacceptable. D'une part, 400 000 bâtiments agricoles existants dans toute la Suisse pourraient être transformés. D'autre part, des nouveaux bâtiments agricoles construits récemment pourraient, avec cette modification de la loi, être transformés en appartements sur du sol très bon marché après quelques années d'utilisation seulement.

Quelle suite ?

Ce contre-projet est une gifle supplémentaire au principe de séparation des zones, et ne peut être accepté comme contre-projet indirect à l'Initiative paysage. Ces éléments doivent impérativement être corrigés par le Conseil national. Sa commission a reçu le dossier en juin 2022. Pour le moment, elle n'a pas encore pris de décision. Quand le Parlement votera-t-il cette nouvelle version de la loi et que contiendra-t-elle vraiment ? À ce stade, personne ne le sait. Ce qui est sûr, c'est que le délai de traitement de l'Initiative paysage par le Parlement est fixé à mars 2024. Un vote populaire reste toujours une voie possible. Affaire à suivre.

ELENA STROZZI est responsable de la Politique d'aménagement du territoire et de l'Initiative paysage chez Pro Natura.



Plus d'infos :
www.pronatura.ch/fr/amenagement-du-territoire



Après Fribourg, le Moléson fraîchement enneigé et d'autres sommets des Préalpes se rapprochent de plus en plus. Notre observateur des évolutions paysagères sera-t-il sensible à la beauté du panorama? «Bien sûr, il y a quelque chose de magique dans cet horizon alpin qui nous accompagne depuis l'Argovie. Il donne un cadre sublime à la Suisse utilitariste que l'on observe par la fenêtre du train depuis notre départ de Zurich.» Cette Suisse, il l'observe et l'analyse avec «le regard d'un ethnologue du paysage». Lorsqu'il se déplace à pied, il ressent le drame du paysage quasi dans sa chair. Mais il est tout de même à l'affût d'un petit ruisseau indiscipliné, d'un chemin qui sinue gracieusement à travers champs ou d'une allée majestueuse de vieux arbres, comme il le montre ici. Et il aime rencontrer tous ces gens qui ont conscience, comme lui, de la valeur inestimable de nos paysages, ces gens qui «se battent dans les quartiers et les communes». Les votations sur le paysage se soldent généralement par des victoires. Des initiatives citoyennes veillent à ce que les agglomérations et les villes deviennent toujours plus vertes, les forêts gagnent en biodiversité, les cours d'eau soient libérés de leur corset, on replante des haies et des arbres en plein champ. «Je connais beaucoup de paysannes et de paysans qui ne veulent pas que leurs collègues massacrent le paysage et la nature sous la pression du toujours plus, du toujours moins cher.»

Victime et responsable à la fois

L'agriculture a besoin de sols fertiles en quantité suffisante pour produire des denrées de qualité et garantir notre souveraineté alimentaire.

L'agriculture est tout à la fois victime et responsable de la disparition des surfaces arables. Alors que l'expansion incontrôlée du milieu bâti lui dérobe des terres cultivables, elle contribue elle-même à leur bétonnage et à leur imperméabilisation. Les nouvelles étables, serres, les nouveaux silos et hangars à machines qu'elle y fait construire conduisent à une perte des sols agricoles, irréversible dans la plupart des cas. Ces sols infiniment précieux, formés il y a près de quinze mille ans à la fin de la dernière ère glaciaire, constituent une ressource limitée. Leur disparition est définitive à l'échelle du temps humain.

Des milieux naturels aux terres cultivables

Au cours de son histoire, l'humanité a converti une multitude de surfaces naturelles en surfaces arables pour les besoins de l'agriculture. Souvent également des terrains peu adaptés à la production de denrées alimentaires, comme les marais. Ces sols organiques ont dû être drainés pour être mis en culture, par

exemple dans le Seeland bernois. Une oxygénation accrue a bouleversé leur fragile équilibre biologique et les a rendus vulnérables à l'érosion. Avec de graves conséquences: si 5% de notre territoire était encore couvert de marais en 1700, comme nous l'apprend le *Dictionnaire historique de la Suisse*, le nombre de zones humides et marécageuses a été divisé par dix depuis. Assèchement et défrichage ont causé la perte de milieux naturels pour les espèces animales et végétales et diminué la capacité des sols à capter le carbone.

La biodiversité est productive

À l'inverse, de nombreux milieux naturels se sont développés grâce à l'agriculture peu mécanisée de jadis. Leur pérennité exige donc un entretien particulier. Ce qui démontre l'interdépendance de l'agriculture et de la biodiversité comme les deux faces d'une même médaille. Contrairement à un argument largement répandu, les surfaces affectées à la biodiversité ne mettent nullement



en danger la production de nourriture indigène. Près de 90 % des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) restent des surfaces de production. On sait désormais également que les systèmes agricoles vivants et riches en espèces sont plus résistants et plus fertiles sur le long terme.

Terre bétonnée

Le véritable ennemi des terres agricoles est le bétonnage et les dommages irréremédiables qu'il inflige aux sols. La Statistique suisse de la superficie révèle que les surfaces agricoles ont diminué de 35,5 % entre 1985 et 2018 (-1 493 km²). À l'intérieur de la zone à bâtir, la cause en est principalement la croissance de l'urbanisation, c'est-à-dire des surfaces d'habitation, de bâtiments et d'industries.

Hors zone à bâtir, le secteur agricole est lui-même le premier responsable de la disparition des terres cultivables. La Statistique de la superficie montre que la surface des bâtiments agricoles par exploitation agricole a plus que doublé durant la période considérée, et que la tendance est toujours à la hausse. Fait particulièrement dérangeant, les nombreuses constructions et transformations

de bâtiments dans la zone agricole ne servent pas toutes à l'agriculture, ce qui contribue au gaspillage de terres cultivables. Les projets de protection de la nature, de protection des zones alluviales et de renaturation des cours d'eau ne contribuent guère, en proportion, à cette perte. Une étude exemplaire réalisée dans le canton d'Argovie en 2014 et des enquêtes menées par des services spécialisés dans d'autres cantons étayaient cette hypothèse. Dans le canton d'Argovie, les projets de protection de la nature et des eaux n'étaient responsables que de 15 % de la perte de terres cultivables entre 2001 et 2011. Il n'existe guère d'études plus récentes menées par les cantons, mais on peut supposer que cette tendance se poursuit.

Il est dans l'intérêt de la population suisse de stopper l'effondrement de la biodiversité et de préserver les sols fertiles. Le grand levier pour enrayer la perte de terres fertiles n'est clairement pas d'imposer encore plus de contraintes à la nature, bien au contraire.

JULIAN KRONBACH est stagiaire en Politique de l'agriculture et de la forêt chez Pro Natura.

Après près de deux heures de trajet, nous abordons le dernier canton de notre voyage: Vaud. À nous le vignoble de Lavaux, le lac Léman, les sommets du Chablais et du Valais. La voici enfin, la Suisse des cartes postales. Notre analyste se fend à peine d'un «joli!», avant de lâcher son verdict: «Pour moi, c'est le parfait exemple du paysage subventionné.» On est frappé par tout le béton et l'asphalte qui ont remplacé les chemins de terre et les murets de pierre. L'InterCity arrive en gare de Lausanne. C'est le moment de tirer rapidement le bilan de notre petit «Tour de Suisse». Une Suisse utilitaire que Köbi Gantenbein incite à parcourir à pied: la randonnée nous permet d'y découvrir des beautés qui nous encouragent à en prendre soin, avec créativité et volonté de résistance. Depuis le train, on se rend compte qu'il n'existe guère d'endroit qui n'ait été exploité pour les besoins humains: «Il y a partout du monde.»



à propos



Nous avons besoin de renouer avec la nature pour la préserver du bétonnage

Récemment, une synthèse internationale de plusieurs études a démontré que les êtres humains s'éloignaient de plus en plus de la nature. Pas étonnant: les zones de végétation ont tendance à être remplacées par des immeubles. En Suisse, 70 m² de terres cultivables disparaissent chaque minute au profit d'habitations ou de constructions hors des zones à bâtir.

Cette baisse des interactions avec la nature doit nous inquiéter, car pour affronter les enjeux écologiques et sociaux à venir, il est important de conserver une bonne connexion avec la biodiversité qui nous entoure. Ne dit-on pas que nous ne protégeons que ce que nous connaissons? Une synthèse de 200 études publiée l'année dernière a d'ailleurs démontré que les personnes avec une relation forte à la nature étaient plus heureuses, en meilleure santé et plus enclines à protéger la biodiversité et à lutter contre le changement climatique.

Dans ce sens, pour redonner plus de place à la nature et stopper l'explosion de la construction en milieu rural, l'Initiative contre le bétonnage de notre paysage (Initiative paysage) est un pas dans la bonne direction. Elle est d'autant plus indispensable qu'aujourd'hui, près de 40 % des surfaces construites se trouvent en dehors des zones à bâtir. Cette aberration trouve son origine dans un affaiblissement constant de la protection de ces zones par le Parlement, au travers d'une attaque frontale contre les acquis environnementaux de la loi sur l'aménagement du territoire. Cette frénésie de la construction entraîne hélas la perte des habitats pour la flore et la faune, la fragmentation du paysage, l'augmentation de l'intensité d'utilisation et la pollution lumineuse.

En 2019, le peuple suisse s'est prononcé en défaveur d'une première initiative fédérale contre le mitage du territoire. Depuis, une toute récente étude a montré qu'en 2022, plus de 80 % des jeunes Suisses et Suissesses étaient pessimistes quant à leurs perspectives d'avenir. Je suis convaincue que pour permettre aux générations futures d'espérer à nouveau et de se construire, il est plus que temps de se reconnecter avec la nature et de la préserver du bétonnage outrancier.

CÉLINE VARA est membre du Comité central de Pro Natura.